ID: 066-216601385-20210407-122021-DE

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ORIENTALES

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

## DCM n°12/2021

Nombre de membres

En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

### Séance Ordinaire du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : JAMMES Francis

<u>Présents</u>: DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François

Procurations: ROUSSEAU Charline à BRUNET François, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Absents:/

# Date de la convocation: $1^{\alpha}$ avril 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.1.1.1 Budgets primitifs

#### **OBJET: BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions pour le budget primitif de l'année 2021. Le budget primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et est en déséquilibre en recettes et dépenses d'investissement :

|                | RECETTES       | DEPENSES       |
|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | 982 552,22 €   | 1 275 965,43 € |
| Fonctionnement | 1 961 428,45 € | 1 961 428,45 € |

# Le Conseil Municipal,

## Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le budget primitif de la Commune pour l'année 2021;

**DIT** que le budget primitif 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opération ;
- par chapitre pour la section fonctionnement;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO